



Echelle
0 200 400 m



DEPARTEMENT de la HAUTE-SAOVIE

megeve

Commune de MEGEVE
Régie Municipale de l'Assainissement

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX USEES"

ANNEXES SANITAIRES - VOLET EAUX USEES

Zones d'assainissement collectif :
 - Assainissement collectif existant
 - Réseau E.U. séparatif existant
 - Réseau E.U. unitaire existant
 - Poste de refoulement
 - Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme.
 - Déversoir d'orage

Zones d'assainissement non collectif :
 - Assainissement non collectif
 - Fossé

Divers :
 - Contour PLU
 - Réseau hydrographique
 - Périmètre de protection de captage (PI, immédiat ; PR, rapproché ; PE, éloigné)
 - Zone Humide (inventaire départemental)
 - Bâtiments non construits (permis de construire délivré)

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2017 approuvant :
 - le PLU de la commune de Megève.
 - le zonage de l'assainissement Volet Eaux Usées.
 Le Maire,
 Catherine JULIEN-BRECHES

Date : Mars 2017
 Echelle : 1/10 000
 Fichier : AS_EU_Megève.dwg
 Dessin : J. PESENTI

NICOT INGENIERES CONSEILS
 Parc Alfa, 57 rue Cassinade
 74100 ANNOUY - SAVOIE
 Tél. 04 79 23 23 81 / Fax 04 79 23 07 08 23
 www.nicot-assainissement.com
 E-mail : contact@nicot-assainissement.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Saumon : Terrain moyennement perméable de la surface, pente moyenne.
 -> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtrère à sable vertical drainé

Orange : Terrain moyennement perméable.
 -> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtrère à sable vertical drainé
 -> En cas de manque de place:
 Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "innovante"
 Voir le site des produits homologués dans le rapport "Carte d'aptitude des lieux" et dans le guide des filtres techniques ci-jointes.

Rouge : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
 -> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtrère à sable vertical drainé branché - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
 -> En cas de manque de place ou topographie difficile:
 Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "innovante"
 Voir le site des produits homologués dans le rapport "Carte d'aptitude des lieux" et dans le guide des filtres techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".
 La Régie technique d'assainissement de la commune de MEGEVE sera la responsable des opérations, des cahiers des charges et des travaux pour toutes filtres.
 Les règles techniques d'implantation et de construction à respecter. Lors de l'extension de tout projet d'assainissement non collectif, le service a le droit de demander au pétitionnaire une étude préalable de l'aptitude et de l'assainissement du terrain. En cas de doute sur les possibilités techniques liées par le terrain, le pétitionnaire pourra solliciter un autre filtre que celui préconisé par cette carte, une étude préalable de la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

Limite des sous bassins versants
 7/21
 Nombre d'habitants/Nbre d'éq.-habitants
 24/21
 Indice de saturation: Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé
 Rejet déconseillé
 Rejet presque saturé
 Rejet tolérable
 Indice non saturé
 Rejet possible

Traitement des effluents à la STEP intercommunale de Praz-sur-Arly

Région de Cassio (Lom) :
 Débit > 300 l/s
 NEC : 9600
 24/21

4 dont 2 restaurants/x

Sallanches

Combloux

Demi-Quartier

Praz sur Arly

Saint-Cervais les Bains

Saint-Cervais les Bains

Hauteluce